

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 115, hiver 2007–2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17427ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

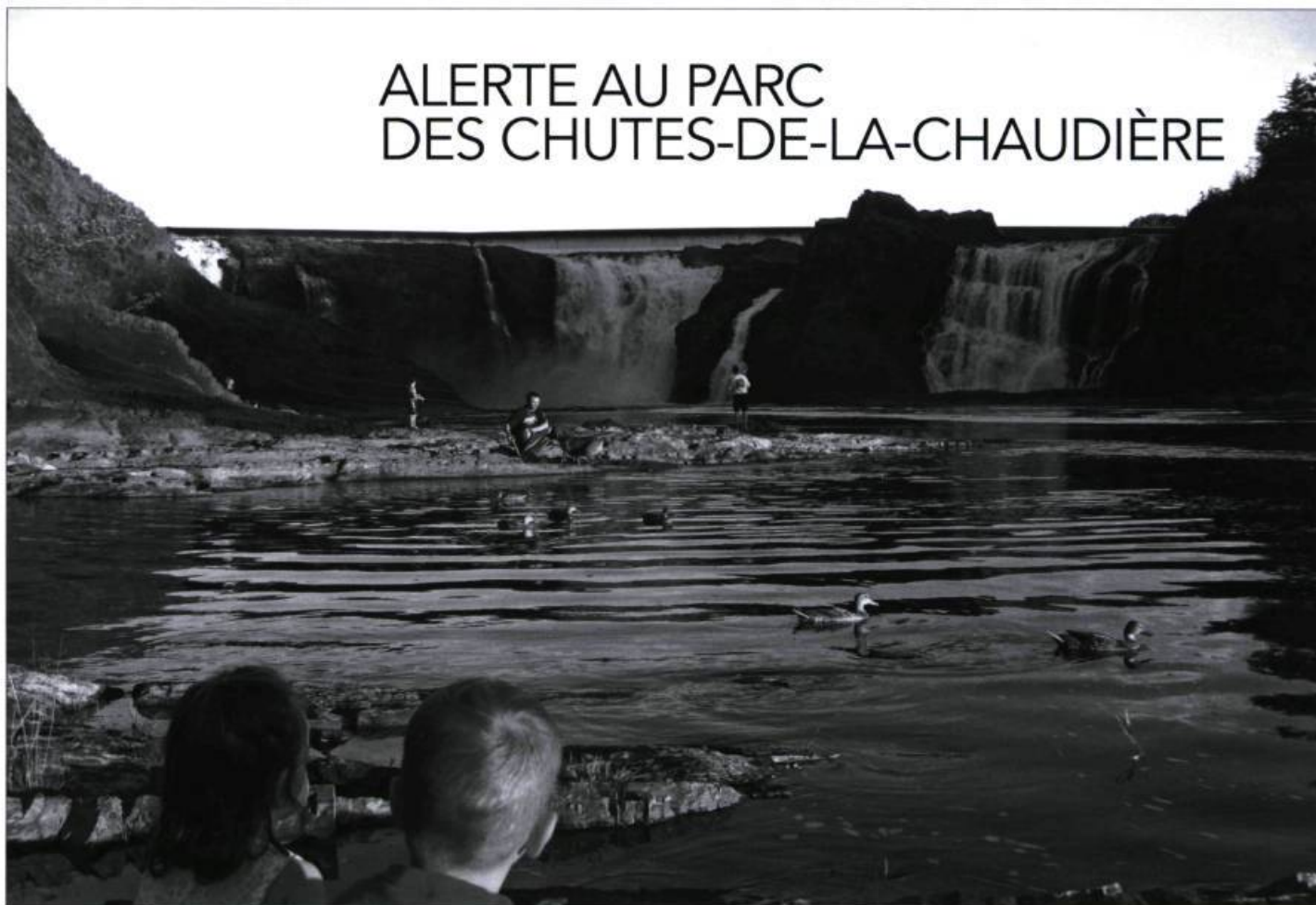
[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2007). Avis et prises de position. *Continuité*, (115), 56–58.



ALERTE AU PARC DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE



Le Parc des Chutes-de-la-Chaudière, où se côtoient paysage culturel et écosystèmes variés, revêt un intérêt certain pour la collectivité.

Photo : Philippe Caron,
Tourisme Chaudière-Appalaches

Jadis occupé par les Amérindiens et la compagnie des Jésuites, le site du Parc des Chutes-de-la-Chaudière constitue un lieu exceptionnel avec ses écosystèmes variés et son paysage culturel remarquable. En plus d'être doté de points de vue, de sentiers pédestres et d'une passerelle offrant un magnifique coup d'œil sur la chute, il propose les services inhérents à un parc naturel d'importance régionale tout en demeurant accessible à l'année. Lieu d'étude sur la biodiversité et la géologie, il a déjà fait l'objet de fouilles archéologiques importantes. Le Parc est donc d'un intérêt particulier et unique pour la collectivité.

En raison de son fort potentiel de production électrique, il a été utilisé à des fins énergétiques par deux compagnies, la Canadian Electric Light de 1901 à 1970 et la Compagnie Innergex depuis 1999. En soi, la décision d'harnacher la rivière a suscité la controverse puisque le débit de la chute allait s'en trouver considérablement réduit.

Maintenant propriétaire des lieux, la Ville de Lévis annonçait récemment son intention de scinder le territoire au profit de la construction d'un centre d'exploration en science et technologie, la Boîte à science. La Ville a formulé un accord de principe à cet effet en septembre. Bien que très

louable, ce projet de diffusion de la science ne devrait pas voir le jour sur ce site déjà fortement handicapé par la production d'énergie électrique. Rappelons que le CMSQ et le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) ont demandé le classement du Parc des Chutes-de-la-Chaudière en 1996. Comme ils le soulignaient à ce moment, le caractère d'un site tient d'abord à son intégrité, dans le respect et la conservation des ensembles naturels humanisés.

Une fresque aberrante !

Depuis plusieurs années, une tendance lourde se dessine à Québec : le « tatouage » d'édifices publics pour relater des faits historiques ou culturels. Récemment, le ministre responsable de la région de Québec au sein du gouvernement du Québec, Philippe Couillard, annonçait comme cadeau pour le 400^e la réalisation d'une fresque en trompe-l'œil illustrant 14 capitales canadiennes. Ce présent intitulé « Les fresques des capitales BMO » est financé en partie par BMO Banque de Montréal (d'où le nom) et coproduit par la Commission de la capitale nationale du Québec, l'Organisation des capitales canadiennes et la Société immobilière du Québec. « L'œuvre » de grande dimension accapara une surface de 450 mètres carrés sur les murs de l'édifice Marie-Guyart, un immeuble gouvernemental situé au cœur de la colline Parlementaire. La maquette dévoilée présente une œuvre picturale tout en

rouge vif au centre de laquelle la façade du parlement, situé à deux pas, est reproduite !

Le comité Avis et prises de position de l'Est s'oppose totalement à ce projet, constatant que l'espace urbain ne bénéficiera d'aucune façon de cet ajout pictural. Au contraire, la qualité de l'espace public – à forte connotation culturelle et historique – s'en trouvera considérablement amoindrie.

À l'origine, les fresques urbaines contemporaines sont apparues dans des secteurs déstructurés par des démolitions massives ou par l'implantation d'autoroutes. Dans ce contexte, leur réalisation se justifiait comme effort d'embellissement de lieux ravagés. Or ici, on parle de tout autre chose. Les fresques réalisées jusqu'à maintenant à Québec – fortement inspirées de la récente expérience lyonnaise – sont un effet de mode qui n'apporte rien à un secteur historique tel que celui de la colline Parlementaire, qui parle de lui-même.

Le CMSQ estime que la réalisation de cette fresque concourra à appauvrir le réel potentiel de commémoration du lieu. Il joint sa voix à celles de nombreux citoyens qui se sont objectés haut et fort à la réalisation de cette fresque imposée sous prétexte de fête et de commémoration. Quelle ville aurons-nous au lendemain des célébrations ? Nous reconnaissons-nous ? L'embellissement de la capitale mérite réflexion. Ce genre de projet est pur gaspillage d'argent (300 000 \$) et de patrimoine.

Qu'advient-il de la prison Winter ?

Construit en 1865, le complexe de la vieille prison Winter de Sherbrooke possède une valeur patrimoniale indéniable. Il est constitué d'un bâtiment principal, d'un mur d'enceinte, d'une cour intérieure, de zones d'espaces verts partiellement boisés et de la maison du geôlier, un bâtiment annexe en brique datant de 1940. Cette prison est le troisième plus vieil édifice de la ville de Sherbrooke et son enceinte en pierre, encore complète, est l'une des rares qui subsistent au Québec.

La prison a maintenu ses fonctions premières jusqu'en 1990, alors que l'institution a emménagé dans des installations plus modernes, rue Talbot, pour poursuivre ses activités carcérales.

La Société de sauvegarde de la vieille prison de Sherbrooke a été fondée vers 1989 afin de veiller à la protection du bâtiment et de lui trouver un usage permanent après sa désaffectation. Aucune des nombreuses hypothèses proposées au fil des ans n'a permis de retenir une option durable et rentable.

Les Sherbrookoïses et les visiteurs ont démontré un vif intérêt pour la sauvegarde de la prison. En font foi l'affluence aux différentes activités artistiques qui ont eu lieu dans le bâtiment au cours des deux dernières années de même que les fortes réactions et les multiples témoignages dans les médias à la suite de la récente fermeture de la prison par la Régie du bâtiment.

Depuis quelques années, la Ville de Sherbrooke multiplie les efforts pour mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel de la ville. Elle a notamment inclus la prison dans une aire patrimoniale. Mentionnons également son coup de pouce pour le recyclage de la gare du Canadien National, convertie en terminus d'autobus interrégional (2003), et pour la transformation de la gare du Canadien Pacifique en marché public (2007).

En outre, le projet Cité des rivières abordera la mise en valeur des gorges de la rivière Magog au cours des prochaines années dans son programme d'investissement. Sherbrooke, Cité des

Façade de la vieille prison Winter, qui fait face aux gorges de la rivière Magog. La prison est un élément clé de ce secteur sensible.

Photo : Daniel Quirion



rièrres a pour mission de doter la ville d'infrastructures et d'activités à caractère récréotouristique pour assurer la mise en valeur de sites surtout riverains, dans une perspective de développement durable.

Adjacente aux gorges de la rivière Magog, la prison Winter constitue un élément clé de ce secteur. Son importance dans le paysage culturel a été soulignée par le CMSQ lors de sa prise de position

concernant la mise en place d'un téléphérique dans les gorges de la rivière (voir *Continuité*, n° 112, printemps 2007, p. 62). L'organisme suggérerait plutôt de mettre en valeur des infrastructures limitrophes dont la prison Winter, la Paton, la Kayser et la Centrale Frontenac font partie. Le CMSQ espère que la corporation Sherbrooke, Cité des rivières étudiera attentivement la possibilité d'intégrer ces sites dans ses projets, car

leur mise en valeur correspond bel et bien à la mission qu'elle s'est donnée.

La cause de la vieille prison semble maintenant attiser une nouvelle flamme et rallier l'intérêt du public. Les élus s'éveillent. Une volonté de mettre en valeur ce bâtiment unique se manifeste. La clé du succès d'une telle opération repose sur la concertation des gens du milieu et c'est pourquoi le CMSQ félicite tous les intervenants qui cherchent des solutions à la sauvegarde et à la mise en valeur de la vieille prison Winter. Le CMSQ souhaite aussi souligner le dévouement exemplaire de la Société de sauvegarde de la vieille prison de Sherbrooke, qui œuvre depuis maintenant plus de 15 ans à sa préservation.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel; Daniel Quirion, stagiaire en architecture; Léopoldine Marcotte, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Gilles Fortin, architecte.

POUR INFORMATION :

Sabrina Painchaud, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec:
École d'architecture,
Faculté d'aménagement, Université de
Montréal, C.P. 6128
succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal
(Québec) H3C 3J7
Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042
Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec)
G1R 2G6

Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téléc.: 418 647-6483
Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Les mémoires du CMSQ sont disponibles à:
www.cmsq.qc.ca